

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 23 février 2016 - 03/2016**

L'an deux mille seize et le mardi vingt-trois février à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire. Convocation en date du 15 février 2015.

Etaient présents : AMOUROUX/CLEMENT/PARRA/BEUVE/CLUZAN/BARENNE/BELTRAN/MILHE-POUTINGON/MUNOZ/DI BATTISTA

Absents excusés : PLANES/FOURCADE/KRASKER/MINET/MADELAINÉ

Absents non excusés : /

Procurations : MADELAINE à AMOUROUX/KRASKER à BEUVE/MINET à CLEMENT/FOURCADE à PARRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr PARRA a été désigné secrétaire assisté de Mme TREBAOL secrétaire générale.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 14

DELIBERATION N° D1/S03/216

OBJET : Mise en accessibilité de la Cave aux Contes - demande de subvention au titre de la DETR 2016

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), il a fait chiffrer les travaux concernant la cour et l'entrée de la Cave aux Contes.

La dépense s'élève à 42 207.50 € H.T. soit 50 649.00 € T.T.C.

Il demande au conseil municipal d'approuver cette opération,

Le plan de financement,

De l'autoriser à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et l'Etat au titre de la DETR 2016.

Vote : contre ... abstention ... pour : unanimité

DELIBERATION N° D2/S03/2016

OBJET : Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville - transfert à l'ancienne école - demande d'aide financière au titre de l'enveloppe parlementaire et sénatoriale

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 03 février, le conseil municipal a approuvé le projet de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville en le transférant à l'ancienne école.

Il rappelle l'estimation du coût des Travaux : 515 126.40 € H.T.

Il propose de solliciter une aide exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur au titre de l'enveloppe sénatoriale et parlementaire.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer ces dossiers de demande d'aide financière.

Vote : contre ... abstention ... pour : unanimité

La séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,
Jean AMOUROUX.